



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projet de règlement n° U-220-41

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° U-220-41 Modifiant le règlement de zonage n° U-220 :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, le projet de règlement n° **U-220-41** Modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser les conteneurs maritimes pour certains usages.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 5 décembre 2022**, à **19 h 15**, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon située au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il concerne l'ensemble du territoire de la Ville.
4. Ce projet de règlement et le plan de zonage peuvent être consultés au bureau de la greffière durant les heures normales de bureau.

Saint-Basile-le-Grand, le 25 novembre 2022.

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe

PUBLICATION : Le 25 novembre 2022 / Babillard de la mairie et sur le site Web de la Ville